



10 ans de CoGreen pour 6 parcs éoliens !

En 2015, la deuxième campagne d'investissement a été lancée pour 6 parcs :

- **Westerlo**
- **Wuustwezel**
- **Genk Zuid**
- **Gent Haven Darsen**
- **Gent Haven Belgicastraat**
- **Gingelom**

Entre-temps, 10 ans ont passé.

Cela signifie que le prêt, accordé par CoGreen à Electrabel, arrivera à échéance le 31 décembre 2025. En effet, un investissement dans CoGreen s'étale sur une période de 10 ans. L'investissement, réalisé par les actionnaires de ces parcs, prendra donc fin à ce moment-là.

En janvier 2026, la production des parcs éoliens concernés sera définitivement connue et, traditionnellement, les dividendes seront calculés à ce moment-là. Ceux-ci sont présentés lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tient le 3e vendredi de juin. Après approbation par l'Assemblée Générale, tant les dividendes que le montant investi seront versés sur le compte des investisseurs concernés. Ce versement aura lieu en juillet 2026.

Nous remercions nos investisseurs et nous espérons qu'ils s'associeront à nouveau à nous lorsque nous construirons de nouvelles éoliennes dans leur localité !

Dividendes CoGreen



Lors de l'Assemblée Générale ordinaire de CoGreen du 20 juin 2025, la répartition de dividendes d'un montant total de 227.958 euros a été approuvée pour l'année comptable 2024. Les actionnaires ont reçu les dividendes sur leur compte bancaire.

Attention, ces dividendes sont les dividendes bruts. Au moment du paiement effectif, le précompte mobilier de 30% est retenu. Vous pouvez récupérer cette retenue dans votre déclaration d'impôt sur le revenu.

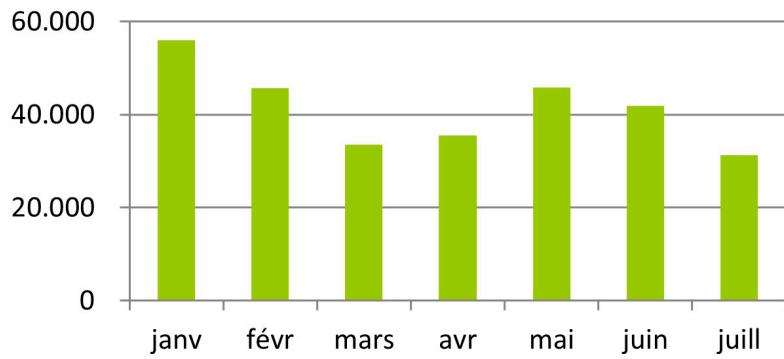
Comme cette année, nous enverrons les attestations du précompte mobilier par e-mail en avril 2026.

Production d'énergie durant les sept premiers mois de 2025

Au cours des 7 premiers mois de 2025, les parcs éoliens ont produit 289.575 MWh, soit une capacité suffisante pour couvrir la consommation électrique moyenne de 141.832 ménages.

Vous trouverez régulièrement une mise à jour des données de production par parc sur [notre site internet](#).

Production parcs éoliens CoGreen en 2025 (en MWh)



Conditions environnementales autour de nos parcs éoliens



Après la dernière Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2025, Veerle Wauters du département Health Safety & Environment Renewable Energies BeNeLux a donné une présentation sur les « conditions environnementales autour de nos parcs éoliens ».

La présentation s'est concentrée sur le bruit et l'ombre portée, les principales préoccupations des riverains.

Le **bruit** d'une éolienne provient de deux sources principales :

- le bruit aérodynamique – généré lorsque les pales du rotor se déplacent dans l'air
- le bruit mécanique – provenant des composants internes de la nacelle, tels que la boîte de vitesses et le générateur.

Les habitations servent de point de référence pour l'évaluation du respect des normes sonores légales, qui varient selon la région et le moment de la journée.

Ombre portée

Elle se produit lorsqu'il y a du vent et que le soleil brille. Les pales en rotation de l'éolienne peuvent alors projeter une ombre mouvante sur les habitations environnantes, ce qui peut être perçu comme une nuisance. Des limites strictes s'appliquent aux habitations :

- en Région flamande: maximum 8 heures par an et 30 minutes par jour
- en Région wallonne: 30 heures par an et 30 minutes par jour.

Le bruit et l'ombre portée sont suivis de près à toutes les étapes d'un projet éolien. Cela comprend :

- Le choix approprié de la turbine
- Une collaboration étroite entre les différents départements pendant la phase de développement
- L'établissement et l'optimisation de la liste des récepteurs d'ombre portée

- Le contrôle des réglages
- Un suivi rigoureux pendant les phases de test et de démarrage
- La réalisation de mesures acoustiques
- La surveillance des aspects techniques et opérationnels pendant l'exploitation.

Cette approche structurée contribue à réduire le nombre de plaintes. En travaillant de manière systématique et en suivant des directives claires, nous pouvons mieux maîtriser les effets des éoliennes et minimiser les nuisances pour les riverains.

Avez-vous déménagé récemment ? Votre adresse e-mail a changé ?
Avez-vous un nouveau compte bancaire ? Veuillez toujours nous en informer en envoyant un e-mail à info@cogreen-engie.com

Veuillez mentionner les informations suivantes :

- votre nom
- votre numéro d'actionnaire
- le parc éolien dans lequel vous avez investi.

© 2025 Electrabel sa, tous droits réservés
www.engie.be | Conditions | Vie privée | Contact

Merci de ne pas répondre à cet e-mail. Les réponses ne seront pas traitées.

